

[www.ujmclarte.asso.fr](http://www.ujmclarte.asso.fr)



UJM

# Clarté

*Laïcité*  
Solidarité  
*Fraternité*

**POUR VOS  
ENFANTS, DES  
VACANCES  
2014  
PAS COMME  
LES AUTRES**



**250 jeunes se retrouvent chaque année à Arfeuilles, dans l'Allier. Au travers d'activités multiples, ils passent ensemble des vacances où se pratiquent la Solidarité et la Fraternité au quotidien.**

[www.ujmclarte.asso.fr](http://www.ujmclarte.asso.fr)

## L'UJM CLARTÉ

offre, depuis 1936, aux enfants, petits-enfants et amis de Francs-Maçons la possibilité de vivre "des vacances autrement" dans un cadre qu'aucun enfant n'oubliera après y avoir séjourné. Né de la volonté de proposer aux enfants un cadre de vie en lien avec leur âge et leurs aptitudes, le centre de vacances d'Arfeuilles cherche à apporter aux jeunes les plus belles vacances qu'ils soient en développant les valeurs de respect et de tolérance, valeurs universelles. Une équipe compétente, composée de bénévoles de toutes les obédiences, à partir du projet éducatif de l'association Clarté, recrute une équipe pédagogique diplômée. Dans une société où chacun est en recherche de repères, nos séjours participent à promouvoir chez les jeunes que nous accueillons un comportement citoyen et responsable.

**"Le cœur et l'esprit libres"**, refrain d'un des nombreux chants entonnés chaque matin réunit tous les participants de l'aventure Clarté. Clarté est avant tout une aventure dont on revient plus fort, plus soucieux des autres. Mélange de doux délires, d'efforts mesurés et d'affection, provoqués par de nombreuses activités artistiques, sportives et culturelles, les deux séjours (juillet et août) sont un réel apprentissage du vivre ensemble. Que ce soit à travers les parrainages des plus grands (ou des anciens) envers les plus jeunes, des messages de la planche à mot, de l'accueil de jeunes handicapés, à travers ces deux séjours dans un cadre ludique et estival d'un petit village, l'expérience de la Solidarité et de la Fraternité se vit au quotidien.



# LE CENTRE DE VACANCES

## SA SITUATION

Notre centre, agréé Jeunesse et Sports, reçoit une autorisation d'ouverture chaque année. Il se situe dans la petite montagne bourbonnaise à Arfeuilles dans l'Allier, à une trentaine de kilomètres de Vichy et à dix-huit de La Palisse. Les installations du centre sont réparties sur un terrain de plus de 2 ha, et sont la propriété d'UJM CLARTE. La capacité est de 140 enfants par séjour. Clarté entretient depuis 1950 d'excellentes relations avec le village, ses commerçants, sa municipalité et les environs.

## LES PARTICIPANTS

Nous accueillons tous les enfants de 7 à 17 ans pour un ou deux séjours. Ceci constitue une originalité du centre qui favorise la mixité entre grands et petits, entre garçons et filles et ceux du nord et ceux du sud. Le centre accueille aussi des enfants parrainés par un membre d'une obédience et ceux de leur personnel administratif.

## SON PERSONNEL

Les séjours sont dirigés par une équipe de direction titulaire ou en cours de BAFD et encadrés par une équipe d'animateurs diplômée. Nous recrutons d'anciens colons comme stagiaires ou jeunes animateurs qui transmettent l'expérience et la mémoire des anciens séjours. En plus d'un assistant sanitaire, le service médical est assuré par les médecins locaux. Le personnel de service (Cuisiniers, personnels d'entretien...) est recruté par nos soins. L'économat se fait le plus possible dans une économie départementale ou régionale. Les repas fait sur place, sous contrôle des services vétérinaires, sont variés et équilibrés.

## SES PRIX

Les prix sont calculés au plus juste pour rendre nos séjours accessibles au plus grand nombre, en tenant compte du plus élémentaire équilibre budgétaire garant de la pérennité de UJM CLARTE.

Sur simple demande, il sera étudier et proposer un étalement du montant du séjour. Une réduction de 5% sera accordée pour une fratrie de deux enfants et de 10% pour une fratrie de trois enfants. Nos valeurs nous imposent un devoir de solidarité envers les enfants déshérités ou orphelins. Nous sommes amenés à solliciter les instances de solidarité et les loges pour financer tout ou partie des séjours de ces enfants.



## LE PROJET ÉDUCATIF DE CLARTÉ

Fondée en 1936, l'Union des Jeunes Maçonnes dite « CLARTÉ » est une des plus anciennes institutions maçonniques. C'est une Association éducative, laïque, soucieuse de promouvoir auprès des jeunes qu'elle reçoit, un esprit d'amitié, de tolérance mutuelle, de respect des autres et de soi-même. Elle s'attache, dans toutes les activités qu'elle propose, à promouvoir les valeurs républicaines et à les mettre en pratique. Elle se propose, par l'organisation de vacances collectives, d'accompagner le cheminement de chaque enfant, vers un comportement citoyen, solidaire, actif et responsable. Notre référence à la laïcité, à

la tolérance mutuelle, au respect de chaque individualité, nous interdit tout prosélytisme religieux ou politique, et bien sûr tout endoctrinement. La nature de la maçonnerie nous impose, même vis-à-vis d'enfants de francs-maçons, prudence et discrétion. Elle nous impose en revanche le devoir de concrétiser les objectifs éducatifs que notre projet commun exprime. Vous retrouverez la totalité du projet éducatif de notre Association sur le site : [www.ujmclarte.asso.fr](http://www.ujmclarte.asso.fr)

**ATTENTION, les dossiers d'inscription ne doivent être envoyés qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril.**

**Conformément à la législation qui ne souffre AUCUNE EXCEPTION, et même en cas d'accord des parents, la CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE TABAC EST FORMELLEMENT INTERDITE dans le Centre et durant les activités extérieures. Le non-respect de cette règle par les enfants ou le personnel adulte sera sanctionné par le RENVOI IMMÉDIAT DES ENFANTS dans leur famille, ou la mise à pied du personnel. En l'absence d'une réglementation précise et dans l'attente de celle-ci, la pratique de consommation de cigarettes électroniques sera interdite pendant le séjour.**

# INFO-CLARTÉ

## DATE DES SÉJOURS

→ **1<sup>ER</sup> SÉJOUR** : du 9 juillet  
au 29 juillet (21 jours)

→ **2<sup>ÈME</sup> SÉJOUR** : du 13 août  
au 26 août (14 jours)

## QUI PEUT ALLER À CLARTÉ ?

- Enfant ou petit-enfant d'un membre de nos Associations
- Enfant ou petit-enfant d'un ancien colon
- Tout enfant parrainé par un membre de nos Associations

## INSCRIPTIONS

### UJM CLARTÉ INSCRIPTIONS

B.P.35 - 33740 ARES  
Tél./Fax : 05 56 60 36 18  
ujmclarte-33@orange.fr

## ARFEUILLES

Rue de la République  
03120 Arfeuilles  
Tél : 04 70 55 51 45  
marette83@hotmail.fr



## GROUPES RÉGIONAUX

### ANTILLES

**Madeleine Camprasse**  
Tél : 05 90 88 59 34  
m.camprasse@aol.fr

### ÎLE-DE-FRANCE

**Bernard Delhorbe**  
Tél : 01 30 88 22 23  
bdelhorbe51@orange.fr

### PACA

**Frédéric Antone**  
Tél : 06 50 53 96 97  
frederic.antone@sfr.fr

### RHÔNE-ALPES

**Philippe Vanzetti**  
Tél : 06 81 14 74 94  
vanzetti.philippe@gmail.com

### TARN – MIDI-PYRÉNÉES :

**Stéphane Eynard**  
Tél : 06 25 20 55 47=  
steph.eynard@free.fr

## CORRESPONDANCE

### UJM CLARTÉ

Rue de la République,  
03120 - ARFEUILLES  
06 19 70 37 25 - marette83@hotmail.fr

# INVITATION

## À TOUS LES PARENTS POUR LES GRANDES FÊTES D'ÉTÉ DE CLARTÉ 2014

**FÊTE DE JUILLET** : le dimanche 28 juillet,  
rendez-vous à partir de 15 h.

**FÊTE D'AOÛT** : le dimanche 24 août,  
rendez-vous à partir de 15 h.

### Bulletin d'inscription à retourner à :

→ **UJM CLARTÉ INSCRIPTIONS**  
B.P.35 - 33740 ARES  
Tél : 05 56 60 36 18

Nom : .....

Prénom : .....

Nombre de personnes : .....

**PARTICIPATION : 10 EUROS PAR PERSONNE**

# ADHÉSIONS ET DONNS

## EXPRIMEZ VOTRE SOLIDARITÉ À UJM CLARTÉ

**Soutenez l'Association en adhérent ou en faisant un don (les deux sont possibles bien sûr !).**

**Grâce à vous, nous pourrons :**

- Maintenir des prix raisonnables pour la meilleure qualité de service.
- Rénover les locaux et assurer régulièrement les mises aux normes obligatoires.
- Aider les familles qui traversent des périodes difficiles.

**Prénom et Nom :** .....

**Courriel :** .....

**R.L. et Ob. :** .....

**ADHÉSION\* :** .....

**DON :** .....

\*ADHÉSION : 20 euros (30 euros par couple), chèque à l'ordre de UJM Clarté.

**ADRESSE POUR LE REÇU :**

UJM-Clarté - rue de la République - 03120 - Arfeuilles

# CONDITIONS GÉNÉRALES DU SÉJOUR

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT

**UN ACOMPTÉ DE 200€** et le prix du transport doivent être réglés avec l'inscription. Les bons d'aide de vacances (allocations familiales, bourses départementales, etc.) sont pris en compte, et sont à joindre à l'inscription.

Le règlement total des frais de séjour et de transport devra être effectué au plus tard 15 jours avant le départ. En cas de difficultés financières, des facilités de paiement pourront être étudiées par le bureau de l'Association et les entrades obédiennes sur demande écrite et motivée à joindre au bulletin d'inscription. Dans le cas où le coût ne serait pas intégralement acquitté, ou le cas social non définitivement traité par les entrades, l'Association serait fondée à refuser l'embarquement des enfants dans les moyens de transport, ou refuser son admission au Centre d'Arfeuilles pour ceux qui y seraient accompagnés par leurs parents.

## ÂGE

L'âge pris en compte à l'inscription est celui au début du séjour. ATTENTION pour les 17 ans : il faut être âgé de moins de 18 ans au premier jour du séjour.

## ANNULATION

En cas d'annulation pour cas de force majeure justifiée ou de maladie attestée par un certificat médical dans les 15 jours précédant la date du début d'un séjour, le montant du séjour sera remboursé après retenue de 10% du coût total du séjour pour frais de dossier. En cas d'annulation pour convenance personnelle, quelle qu'en soit la date, le remboursement sera effectué après retenue de 50% du coût total du séjour.

## SÉJOURS INCOMPLETS - EXCLUSIONS

Les séjours incomplets et les transports UJM CLARTÉ non utilisés, quelle qu'en soit la cause, ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. D'autre part, en cas de renvoi d'un enfant pour faute grave, les frais d'accompagnement par un animateur jusqu'au lieu indiqué par le responsable désigné de l'enfant, seront à la charge des parents qui devront les rembourser à l'Association, à la première demande.

## ENFANT ET SANTÉ

**La fiche sanitaire de liaison est obligatoire.** ELLE EST À REMPLIR À L'AIDE DU CARNET DE SANTÉ DE L'ENFANT. ELLE DOIT ÊTRE RETOURNÉE À L'ASSOCIATION SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE DES DOCUMENTS DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION. ATTENTION, ce document devra comporter toutes les informations destinées à assurer à l'enfant des soins appropriés (allergies, prises de médicaments accompagnées de la prescription du médecin traitant) ou tout problème pouvant entraîner des risques ou des difficultés. Dans le cas contraire, la responsabilité des parents serait engagée si l'état de santé de l'enfant venait soit à s'aggraver, soit à causer des préjudices au déroulement normal des séjours. Tout cas particulier sera soumis à la décision du médecin partenaire d'UJM CLARTÉ.

Admission : Afin de bénéficier au mieux des séjours, les enfants doivent être en bonne santé, et notamment :

- Être reconnus aptes à vivre en collectivité
- Être reconnus aptes à la pratique des activités de plein air, et aux activités sportives prévues durant le séjour

- Ne pas être porteurs de maladies contagieuses

Il est indispensable, si l'enfant doit suivre un traitement durant le séjour, qu'il apporte l'ordonnance originale du médecin traitant ainsi que la quantité nécessaire de médicaments pour le séjour. Il est recommandé de procéder à un examen dentaire avant le séjour.

### → Inscriptions particulières :

- Le dossier des enfants devant suivre un régime difficilement compatible avec la vie en collectivité (cardiopathies, allergie alimentaire) ou souffrant de troubles nerveux ou d'énurésie seront traités en liaison avec le médecin partenaire d'UJM Clarté.

**La réglementation des Centres de vacances et la Loi Evin prescrivent que la consommation de tabac, d'alcool ou autres drogues, même autorisée par les parents, est FORMELLEMENT INTERDITE. Cette directive sera strictement appliquée. Le responsable de l'enfant devra l'informer de cette règle et s'assurer qu'il pourra la respecter avant de l'inscrire pour un séjour. La transgression de cette règle entraînera l'exclusion de l'enfant et le retour immédiat dans sa famille aux frais des parents. En l'absence d'une réglementation précise et dans l'attente de celle-ci, la pratique de consommation de cigarettes électroniques sera interdite pendant le séjour.**

## ACTIVITÉS NAUTIQUES

Il est obligatoire pour les pratiquer que l'enfant soit titulaire du brevet de natation de 25m. Mettre une photocopie dans la valise.

## VOYAGE COLLECTIF

L'inscription en transport collectif implique le départ et le retour aux points de desserte (Paris, Lyon, Mornas, Marseille, Toulon) à l'exclusion de tout autre sur le parcours collectif ou en prolongement de celui-ci. **Le prix aller-retour est intégralement dû**, même en cas d'utilisation d'un trajet seulement.

**Il est demandé de prévoir pour le voyage aller, un repas froid (sandwich, fruit) et une boisson non gazeuse (pas de bouteille en verre)**

## BAGAGES

Veillez à en limiter le nombre (une valise ou 1 sac) et le poids. Les bagages devront être clairement identifiés aux nom et adresse de l'enfant.

## VOYAGE INDIVIDUEL

Si vous emmenez votre enfant au Centre, si vous venez le chercher en fin de séjour, il devra arriver ou le quitter aux mêmes dates et heures que ceux voyageant en transport collectif. Horaires : arrivée au Centre au plus tard à 17h, départ du Centre au plus tard à 12h.

## TROUSSEAU

L'enfant doit absolument apporter des vêtements chauds et de pluie, des chaussures de marche. Éviter les vêtements de valeur ou de lavage délicat, ainsi que bijoux et objets de valeur (téléphone portable, lecteur MP3, console, etc.). En tout état de cause, UJM Clarté décline toute responsabilité concernant la perte, le vol ou la détérioration.

## ARGENT DE POCHE

Ne donnez pas à vos enfants de sommes trop importantes (5 à 10 euros par semaine suffisent). Cet argent doit être mis sous enveloppe au nom de l'enfant, le montant clairement indiqué et remis au responsable de l'accueil.

## COURRIER

Préparez à l'enfant des enveloppes timbrées aux noms et adresses des adultes auxquels ces courriers feront plaisir (parents, grands-parents). Pensez également à lui écrire.

## CONTACTS AVEC LES ENFANTS

Au moment du départ des séjours, les directives utiles pour consulter le Blog durant le séjour et envoyer des courriels à vos enfants vous seront fournies.

## VISITES

Conformément à la législation, toute visite des parents sur le Centre pendant le séjour devra être annoncée au Directeur au moins 24h avant. Ces visites ne pourront en aucun cas donner lieu à une visite du Centre de manière à ne pas perturber les activités. Toute autorisation de sortie de l'enfant des locaux du Centre est subordonnée à l'accord du Directeur et se fera contre décharge écrite du responsable légal de l'enfant.

## ASSURANCE

L'Association est assurée à la MAIF (Contrat 0907807) pour tout ce qui est de sa propre responsabilité. Vous devez être assurés pour votre enfant : responsabilité civile, risques et dégâts causés à des tiers, assurance individuelle accident.

Toute dégradation des biens individuels ou collectifs ne saurait être assurée par l'Association. Les déprédations volontaires (tags, bris de mobilier, etc.) devront être remboursées par les familles.

## RÉSERVE D'INSCRIPTION

Pour toute famille n'ayant pas acquitté le solde d'un séjour antérieur

## REFUS D'ENFANTS

L'Association se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant dans les cas suivants :

→ Enfant ayant présenté lors de séjours antérieurs des problèmes de comportement incompatibles avec la vie en collectivité (violence physique ou verbale, manifestation sous quelque forme que ce soit de racisme, etc.)

→ Enfant dont les parents, pour des raisons personnelles, philosophiques ou religieuses, refusent de signer la fiche sanitaire et par conséquent l'autorisation de prendre les mesures médicales qui pourraient s'avérer indispensables (interventions chirurgicales, transfusions sanguines, etc.)

→ Enfant dont les parents n'auraient pas retourné à UJM Clarté la fiche sanitaire dûment remplie et signée.

**→ Dans le cas où le comportement de l'enfant contraindrait le Directeur à l'exclure du séjour, le retour se ferait à la charge des parents. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucun remboursement sur les frais de séjour engagés.**

LES DOSSIERS SONT À ADRESSER A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AVRIL

UJM CLARTÉ INSCRIPTIONS B.P. 35 - 33740 ARES - Tél : 05 56 60 36 18

[www.ujmclarte.asso.fr](http://www.ujmclarte.asso.fr)

# >>> BULLETIN D'INSCRIPTION

Pouvant être photocopié (remplir un bulletin par enfant)



A RETOURNER COMPLÉTÉ À  
UJM CLARTÉ INSCRIPTIONS  
B.P.35 - 33740 ARES  
Tél. : 05 56 60 36 18  
ujmclarte-33@orange.fr

**ATTENTION, les dossiers d'inscription ne doivent être envoyés qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril.**

## > RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville: ..... Pays: .....  
Téléphone (obligatoire) : Dom : ..... Tél: Trav (Père) : ..... Tél: Trav (Mère) : .....  
Mobile (Père) : ..... Mobile (Mère) : ..... N° téléphone autre lieu si déplacement : .....  
Courriel (Père) : ..... Courriel (Mère) : .....

## > RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Sexe : ..... Lien de parenté avec le demandeur : .....  
Courriel (enfant) : .....

Indiquer si votre enfant suit un traitement particulier : .....

## > SÉJOUR (Conditions générales page suivante)

<input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> séj. : 09/07 au 29/07 (21 jours)			<input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> séj. : 13/08 au 26/08 (14 jours)		
7-9 ans :	<input type="checkbox"/> 850 euros *	<input type="checkbox"/> 870 euros ** ou <input type="checkbox"/> 880 euros ***	7-9 ans :	<input type="checkbox"/> 567 euros *	<input type="checkbox"/> 587 euros ** ou <input type="checkbox"/> 597 euros ***
10-15 ans :	<input type="checkbox"/> 895 euros *	<input type="checkbox"/> 915 euros ** ou <input type="checkbox"/> 925 euros ***	10-15 ans :	<input type="checkbox"/> 598 euros *	<input type="checkbox"/> 618 euros ** ou <input type="checkbox"/> 628 euros ***
16-17 ans :	<input type="checkbox"/> 941 euros *	<input type="checkbox"/> 961 euros ** ou <input type="checkbox"/> 971 euros ***	16-17 ans :	<input type="checkbox"/> 627 euros *	<input type="checkbox"/> 647 euros ** ou <input type="checkbox"/> 657 euros ***

\* Incluant 2 euros d'adhésion obligatoire à l'Association UJM Clarté en tant que membre associé

\*\* Incluant 20 euros de cotisation individuelle (et \*\*\* 30 euros pour une cotisation de couple) à l'Association pour devenir membre de plein droit. Les cotisations nous servent à entretenir et à développer le Centre de vacances. **Nous avons besoin de vous !**

Transports (montant forfaitaire)			Montant	
<input type="checkbox"/> Individuel	<input type="checkbox"/> Paris : 95 euros	<input type="checkbox"/> Toulon : 115 euros	Séjour :	Acompte :
<input type="checkbox"/> Marseille : 105 euros	<input type="checkbox"/> Mornas : 97 euros	<input type="checkbox"/> Lyon : 65 euros	Transport :	Reste à verser :
			<b>Total à verser :</b>	

Cocher les cases concernées

**Nb : L'acompte de 200 euros et le prix du transport doivent être réglés à l'inscription par chèque au nom d'UJM Clarté.** Une réduction de 5 % sera accordée aux familles inscrivant 2 enfants (10 % pour 3 enfants)

## > RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE

Le demandeur a-t-il la garde de l'enfant:  oui  non Si non, personne responsable:  Père  Mère  Tuteur

Nom (si différent du demandeur) : ..... Prénom : ..... Tél dom.: ..... Tel trav.: .....

Adresse du responsable: .....

Sécurité sociale et N° de caisse: ..... Mutuelle, idem : .....

**En cas d'urgence prévenir:** Nom : ..... Prénom : ..... Tel dom.: ..... Tel trav : .....

Fax: ..... Adresse : .....

J'accepte les tarifs et conditions générales des séjours et de rembourser les dépenses à caractère personnel que la direction du Centre aurait été amenée à engager impérativement pour mon enfant (ex: frais médicaux).

**La réglementation des Centres de Vacances prescrit que la consommation de tabac, alcool ou autres drogues, même autorisée par les parents, est formellement interdite. Cette directive sera strictement appliquée. Le responsable de l'enfant devra l'informer de cette règle et s'assurer qu'il pourra la respecter, avant de l'inscrire pour un séjour. Le refus de la règle commune pourra entraîner l'exclusion. En l'absence d'une réglementation précise et dans l'attente de celle-ci, la pratique de consommation de cigarettes électroniques sera interdite pendant le séjour.**

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités pédagogiques organisées par le Centre, en particulier sportives. Je m'engage à signaler à UJM Clarté toute modification administrative ou de situation de santé de mon enfant qui interviendrait d'ici à la date de son départ.

**Je soussigné(e), atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés sur ce document et mon engagement à respecter les règles spécifiées ci dessus.**

Je refuse que des photos montrant explicitement le visage de mes enfants soient utilisées pour les documents diffusés par UJM CLARTE

Fait à : .....

**RÉFÉRENCES** Nom de l'Obédience et nom de la Loge

**Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des conditions générales au verso**

Père : .....

**Date et signature du demandeur:**

Mère : .....

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Nom du parrain : .....

Signature du responsable:  
(si différente du demandeur)

